



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO
LE JEUDI 26 NOVEMBRE 2009**

EH/CB

APM 09/1446

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur Oscar TAPIA ALVAREZ (Agence Impact Sales & Marketing), sise 85 rue Edouard Vaillant - 92300 LEVALLOIS PERRET, en date du 26 octobre 2009,

Considérant qu'il importe de faciliter le stationnement d'un véhicule de marque Volkswagen, sur l'esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno, côté espace vert, dans le cadre d'un road show sur le thème de la photographie,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'un road show sur le thème de la photographie, le stationnement d'un véhicule de marque Volkswagen immatriculé 40-BB-RP ainsi que l'installation d'un barnum sur une emprise maximum de 50 m² seront autorisés sur l'esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno, côté espace vert, le jeudi 26 novembre 2009 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 10 novembre 2009

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 19 novembre 2009*

*Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,
Didier BESSON*